

Profil de poste « Psychologue scolaire »

I. CONTEXTE INSTITUTIONNEL

Géré par une association de droit ivoirien (l'Association Gestionnaire du lycée Blaise Pascal - AGBP) régie par la loi n°60-315 du 21 septembre 1960, le lycée Français Blaise Pascal est un établissement scolaire signataire d'un accord de partenariat avec l'AEFE. A ce titre, il est homologué par le Ministère Français de l'éducation Nationale de la petite section à la terminale. Cette homologation atteste que l'établissement dispense un enseignement conforme aux principes, aux programmes et à l'organisation pédagogique applicables, en France, aux établissements de l'enseignement public. La classe préparatoire scientifique (associée par convention à Grenoble INP) n'est pas homologuée.

L'établissement accueille sur deux sites géographiques distincts environ 2 700 élèves :

- 1 000 à l'école primaire Jacques Prévert (de la Petite section au CM2)
- Entre 1 600 et 1700 au collège et au lycée incluant une cinquantaine d'élèves en classe préparatoire scientifique issus pour la plupart du système scolaire ivoirien.

L'offre de formation de l'établissement comprend une Section Internationale Américaine (SIA) et une section européenne. Il prépare aux diplômes suivants :

- Diplôme National du Brevet (DNB) et Diplôme national du brevet option internationale (DNBi)
- Baccalauréat Général
- Baccalauréat Français International (BFI)

L'établissement accueille en son sein le service coordonnateur des examens (SCE) en charge de la centralisation de l'organisation des examens pour la Côte d'Ivoire, le Mali et le Burkina Faso.

Le lycée emploie environ 280 salariés et une vingtaine de consultants.

Le psychologue scolaire exerce ses missions au sein d'une équipe pluridisciplinaire engagée, dans un cadre de travail structuré et collaboratif. L'établissement offre un environnement professionnel sécurisant et bienveillant, propice à la concertation, à la qualité des échanges et à l'exercice serein des responsabilités.

II. MISSIONS, ACTIVITES ET COMPETENCES ATTENDUES

A. Les missions

Dans le cadre des orientations pédagogiques et éducatives de l'établissement, le psychologue scolaire a 2 missions principales au sein du Pôle Santé :

- Assurer l'accompagnement psychologique, la détection et le suivi ponctuel des élèves sur les deux sites (École Jacques Prévert et collège/lycée), en soutenant leur bien-être émotionnel, social et scolaire.
- Aider à l'analyse des situations particulières des élèves, en liaison étroite avec les familles et les enseignants, afin de favoriser les conditions d'une scolarité sereine et inclusive.

Le / la psychologue intervient prioritairement sur les situations, dans une logique de soutien ponctuel et d'orientation vers des prises en charge extérieures lorsque nécessaire.

Les priorités d'intervention sont définies en concertation avec le Pôle santé et la direction.

Le psychologue scolaire n'assure pas de suivi thérapeutique au long cours.

Au niveau de l'école primaire, le psychologue scolaire intervient principalement par l'observation des élèves, l'appui aux équipes pédagogiques et la participation à l'analyse des situations éducatives.

B. Les activités

1. Accompagnement psychologique et suivi individuel

- Accueil et écoute des élèves en difficulté émotionnelle, sociale ou scolaire ; dans le secondaire : gestion de crise, mal-être adolescent, décrochage, et pour la prépa, un public spécifique - stress, anxiété, pression.
- Participation, à la demande du pôle orientation, à l'accompagnement de certains profils d'élèves (anxiété scolaire, blocages, élèves à besoins particuliers dans leur parcours).
- Appui psychologique dans les périodes clés d'orientation et d'examen sans se substituer aux missions de la PRIO.



- Réalisation d'observations, analyse et interprétation des données recueillies, rédaction de comptes rendus ;
- Suivi des élèves à risque de décrochage, en situation de vulnérabilité ou présentant des besoins particuliers ;
- Mener des entretiens avec l'élève, les enseignants et les parents pour comprendre ce qui fait obstacle aux apprentissages et rechercher conjointement les ajustements nécessaires ;
- Proposer des recommandations et aménagements pédagogiques en collaboration avec les équipes éducatives ;
- Conseiller, lorsque cela est souhaitable, une consultation extérieure et contribuer, avec l'accord de la famille, à la recherche d'une réponse adaptée ;

2. Interface avec les familles et la communauté éducative

- Communication régulière avec les familles dans le cadre du suivi, dans le respect de la confidentialité.
- Travail conjoint avec les professeurs principaux, enseignants, direction et infirmier(ère)s et médecin référent pour assurer un accompagnement cohérent. Membre à part entière du Parcours Santé - contribution à la mise en œuvre des dispositifs d'accompagnement, dans le respect du cadre AEFÉ et des partenaires extérieurs.
- Participation aux réunions éducatives, aux équipes de suivi, aux cellules de veille ou de suivi, lorsque nécessaire, pour partager les observations et recommandations ; participation aux dispositifs anti-harcèlement
- Appui aux équipes pédagogiques pour objectiver les situations, croiser les approches et adapter les pratiques afin de mieux répondre aux besoins des élèves.
- Contribuer à la construction d'une culture commune sur les composantes de la réussite scolaire, sensibiliser aux pratiques pédagogiques pouvant fragiliser certains élèves, participer à des formations.
- Soutien aux enseignants dans la relation et les entretiens avec les familles des élèves en difficulté ou en situation de handicap.

3. Tenue et mise à jour des dossiers psychologiques des élèves

C. Les compétences attendues

1. Compétences techniques

a. Savoirs professionnels

- i. Connaissances en psychologie
 - Psychologie de l'enfant et de l'adolescent
 - Courants et approches psychologiques (clinique, développementale, cognitive, systémique)
 - Troubles du développement, difficultés d'apprentissage et problématiques émotionnelles et comportementales
- ii. Connaissance du milieu scolaire
 - Fonctionnement de l'institution scolaire et enjeux éducatifs propres au système français
 - Rythmes scolaires et impacts sur les élèves
 - Dispositifs d'accompagnement et de suivi des élèves
- iii. Évaluation et outils professionnels
 - Outils d'observation, d'entretien et d'évaluation psychologique
 - Analyse et interprétation de situations complexes
 - Connaissance des limites et du cadre d'utilisation des outils
- iv. Cadre éthique et réglementaire
 - Code de déontologie des psychologues
 - Devoir de réserve hors de la communauté éducative
 - Cadre réglementaire applicable en milieu scolaire
- v. Prévention et accompagnement
 - Prévention du mal-être, du décrochage scolaire et des violences
 - Promotion du bien-être et du climat scolaire
 - Dispositifs de protection de l'enfance et procédures d'alerte

b. Excellentes capacités rédactionnelles en français.

c. Outils numériques :

- Maîtrise des fonctionnalités courantes des outils bureautiques et collaboratifs (Suite Office : Word – Excel / Teams).

2. Compétences transversales & relationnelles



- Capacité d'écoute active et d'empathie, dans le respect de la neutralité professionnelle ;
- Qualités relationnelles permettant d'établir une relation de confiance avec les élèves, les familles et les équipes ;
- Aptitude à communiquer avec clarté et pédagogie, auprès de publics variés ;
- Gestion des situations sensibles ou complexes (souffrance psychique, tensions, crises) avec discernement ;
- Respect strict de la confidentialité et du secret professionnel (partagé) ;
- Posture éthique et déontologique en toutes circonstances.

III. CONTRAINTES SPECIFIQUES LIEES A L'EXERCICE DE LA FONCTION

Le poste s'exerce dans un cadre déontologique et institutionnel exigeant, impliquant le respect strict du secret professionnel et des règles propres à l'institution. Il requiert une capacité à intervenir auprès de publics confrontés à des situations émotionnellement complexes, tout en maintenant une posture professionnelle distanciée. Le psychologue est amené à gérer simultanément plusieurs situations, nécessitant une organisation rigoureuse et une capacité à hiérarchiser les priorités. Le poste implique des interactions régulières avec de nombreux acteurs aux attentes parfois divergentes, ce qui suppose des qualités de neutralité, de diplomatie et de coopération. L'exercice des missions s'inscrit dans un cadre réglementaire précis, notamment en matière de protection de l'enfance et de procédures de signalement. Enfin, le poste requiert des déplacements réguliers entre les deux sites de l'établissement.

IV. FORMATIONS ET DIPLÔMES REQUIS

- Bac +3/5 minimum en psychologie (Master en psychologie requis ou équivalent – licence seule insuffisante pour l'exercice de la fonction – certification additionnelle acceptée.)
- Expérience souhaitée de 2 à 5 ans dans une fonction similaire.

V. PRINCIPALES CONDITIONS D'EXERCICE

Le psychologue scolaire est affecté au Pôle « santé/inclusion », pôle rattaché à la Direction pédagogique. Il est composé de 7 personnes (1 responsable de pôle, 1 médecin, 4 infirmiers, 1 secrétaire médicale).

Les conditions principales sont les suivantes :

- Poste à temps plein :
 - Le temps de travail est de 40 heures sur 5 jours (du lundi au vendredi). Une modulation est possible sur 9 demi-journées.
 - L'emploi du temps hebdomadaire tient compte des temps de présence des élèves et des horaires d'ouverture au public (7 heures - 18 heures).
- Affectation principale : site collège/lycée de l'établissement
- Prise de fonction : 1^{er} septembre 2026

VI. REMUNERATION ET AVANTAGES

- Contrat à durée déterminée de droit ivoirien à temps plein d'un an renouvelable. CDIisation éventuelle après deux ans de CDD.
- Rémunération et avantages : Selon expérience et profil.

Les conditions générales de recrutement (type de contrat, rémunération, avantages, ...) sont disponibles sur le site internet de l'établissement à la rubrique « offres d'emploi – fonctions support et soutien » (<https://fr.lycee-blaisepascal.com/offres-demploi/>).

VII. MODALITES DE CANDIDATURE

Les candidats intéressés doivent transmettre une fiche de candidature accompagnée des pièces justificatives (cf. page 5 de la fiche de candidature). La fiche est disponible sur le site internet de l'établissement (<https://fr.lycee-blaisepascal.com/offres-demploi/>).

- Date limite de candidature : 17 avril 2026
- Prise de fonctions : à compter du 1^{er} septembre 2026
- Contact pour information sur le poste à pourvoir :

Le dossier de candidature doit être transmis par courriel à l'adresse suivante :

recrutement@lycee-blaisepascal.com.